

#143

Statuts de la Fondation

Conformément à ses statuts, la Fondation a pour but:

D'offrir un soutien financier et un appui social aux familles vaudoises défavorisées par des circonstances familiales pénibles.

A titre complémentaire, la Fondation peut collaborer avec d'autres services pour toute action propice au maintien de l'équilibre familial.

En application des dispositions légales en matière de surveillance des Fondations, nos comptes ont été vérifiés par une société fiduciaire et soumis à l'approbation de l'Autorité de surveillance des Fondations.

Le conseil de Fondation

Présidente	Mme Claire ATTINGER
Secrétaire	M. Pierre-Ami BERNEY
Trésorier	M. Pierre BEGUIN
Membres	Mme Claudia BRULISAUER
	Mme Edmée CHARRIERE
	M. Philippe STERN

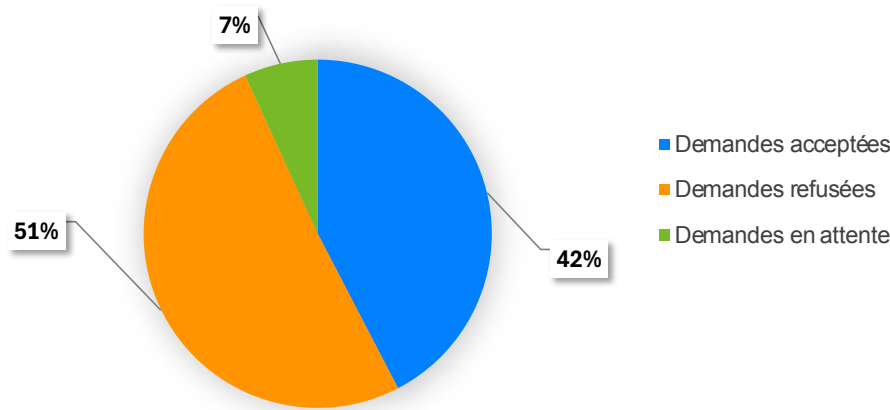
Remerciements

Merci à tous les destinataires de ce rapport pour l'intérêt et la confiance portés à notre activité.

FONDATION LA SOLIDARITE **RESUME DES ACTIVITES 2024**

321

DEMANDES ENREGISTREES (22 demandes reportées sur 2025)



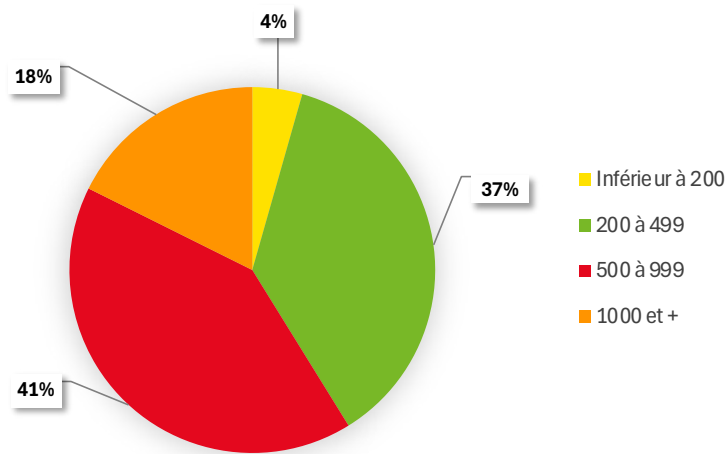
Origine des demandes

166 des villes (+ 10'000 habitants) 106 des bourgs (2'000-9'999 habitants) 27 des villages (- 2'000 habitants)

136

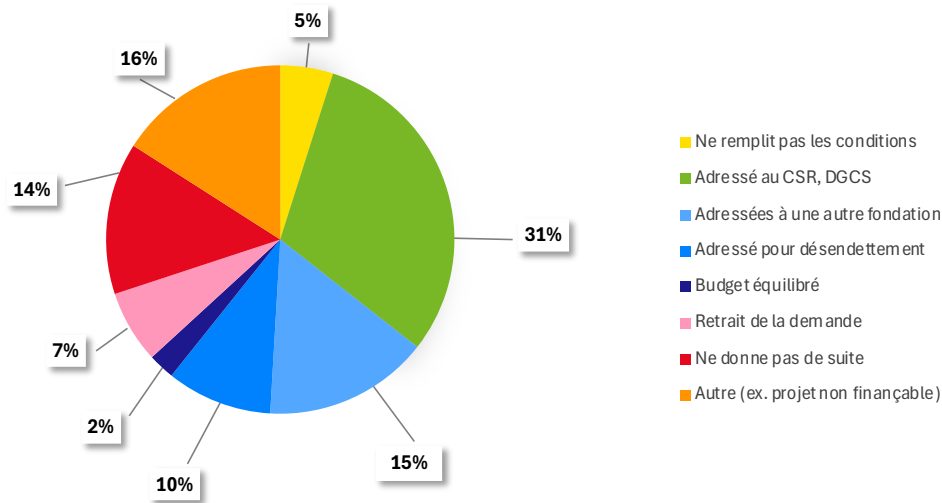
MONTANTS ALLOUES

Pour l'année 2024, le montant de nos interventions financières s'élève à **CHF 83'763**



163

DEMANDES REFUSEES OU NON ABOUTIES



DEMANDES FINANCIERES

Les demandes adressées à notre Fondation en 2024 ont connu une stabilisation et ont concerné 321 familles contre 327 en 2023.

En revanche, nous avons constaté une complexification des situations que nous avons dû évaluer. Ceci a nécessité un plus grand travail de collaboration avec les différents partenaires sociaux et parfois un appui social plus conséquent de notre part et sur plusieurs mois.

De ce fait, seulement une moitié des demandes d'aide ont pu avoir un dénouement positif et pour l'autre moitié nous avons dû référer les demandes aux services sociaux communaux pour un bilan social ou à des organismes d'aide à la gestion pour des situations où l'endettement était trop important.

Comme notre mission est prioritairement destinée aux besoins des enfants, nous avons pu continuer à les soutenir de manière importante. Les aides qui leur ont été destinées ont représenté le 60% des demandes acceptées.

Une des actions que nous avons menée concernant un partenariat pour les activités extra-scolaires des enfants a porté ses fruits l'été 2024. Désormais les familles au bénéfice du RI peuvent être soulagées d'une partie de la facture pour ces activités par une contribution annuelle de CHF 250.- par enfant.

Nous avons ainsi pu alléger les montants complémentaires alloués pour ces besoins dans 12 situations (sur environ 80) et allouer la somme épargnée à d'autres besoins.

Nous continuons à saluer la précieuse collaboration avec les partenaires sociaux qui nous a permis d'intervenir de manière coordonnée dans bon nombre de situations, pour répondre au mieux à nos bénéficiaires.

Nous citons par exemple les services sociaux publics tels que les Centres sociaux régionaux CSR, la Direction générale de la cohésion sociale DGCS, le Centre social d'intégration des réfugiés CSIR, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants EVAM, les Services sociaux des écoles, le Service des curatelles et des tutelles professionnelles SCTP, les Centres médico-sociaux CMS, les Services sociaux du CHUV ou des entités privées comme Caritas, le Centre social protestant CSP, la Fondation Mère Sofia, Appartenances, Les Toises, l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO, OASIS et Riviera pour vous.

